

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 187

présenté par

Mme de La Raudière

à l'amendement n° 179 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, supprimer les mots :

" , dont le niveau d'exposition, ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.